SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' AMENAGEMENT
De la TILLE AVAL - de la NORGES - et de l'ARNISON
S.I.T.N.A.

MAIRIE D'IZIER - 21110 IZIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

réunion du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille Aval, de la Norges et de l'Arnison, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Premières sur convocation en date du 18 novembre 2025 de Pascal MARTEAU, Président.

Présents : MARTEAU Pascal, Hugues ANTOINE, Thomas DEHER, suppléant votant, DEMAISON Patrice, Patrick MORELIERE, Bruno BETHENOD, Olivier GAUTHRON, TUVACHE Mickaël, suppléant, LONCHAMPT Samuel, suppléant votant, BOURNY Nicolas, Guillaume RUET, LENOIR Michel, Lionel SANCHEZ, STAIGER Jean-Denis, MEDEAU Jacques, MICHELOT-JACQUOT Florence, suppléant

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_18-DE

Procuration de Didier RELOT à Nicolas BOURNY

Excusés : MASSON Jean-Patrick**,** Didier RELOT, LEMANCEAU Philippe, Jean-François DODET, Rémi DETANG, TONOT Céline, suppléant

Absents : Gaël GREGOIRE, LOVICHI, Jean-Paul DUMONT, Philippe BELLEVILLE, Dominique MARTIN-GENDRE, Emmanuel PONTILLO

- Secrétaire de séance : BOURNY Nicolas

Nombre délégués	Nombre des présents	Nombre de procuration	Nombre de votant	Nombre d'abstention
21	14	1	15	0

N° 2025– 18 : Études préalables à la renaturation du Crosne et réhabilitation de zones d'expansion de crue à BEIRE-LE-FORT

EXPOSÉ

1. Contexte

Le Crosne a été fortement rectifié par des travaux de curage, ce qui a conduit à un lit banalisé où les écoulements et les habitats sont homogènes. Cette situation réduit la capacité naturelle du cours d'eau à gérer les crues et à maintenir une biodiversité riche.

La restauration de la morphologie du Crosne permettrait de diversifier les habitats aquatiques et à recréer des zones d'expansion de crue. Ces zones sont cruciales pour réduire l'aléa inondation en permettant un stockage momentané des eaux de crue, ce qui écrête les crues et ralentit les écoulements. La création de zones d'expansion de crue contribue également à la reconquête de la qualité de l'eau et au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres

L'ensemble des parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus est communal, ce qui facilite la mise en œuvre de l'opération. Le conseil municipal de Beire-le-Fort a d'ores et déjà délibéré en faveur de la réalisation du projet.

2. Présentation des opérations envisagées

L'opération vise à remodeler le lit du Crosne afin de ralentir les écoulements, de rehausser la nappe d'accompagnement et de permettre au cours d'eau de déborder dans des secteurs sans enjeux pour les biens et

les personnes. Le projet a également pour objectif de diversifier les écoulements, d'améliorer l'attrait du cours d'eau et de restaurer le boisement des berges. Les aménagements nécessaires pour ce projet sont les suivants :

- Reméandrer le Crosne sur près de 500 m,
- Restaurer des zones d'expansion de crue pour atténuer le risque inondation (stockage temporaire, écrêtement et ralentissement des crues),
- Diversifier les habitats aquatiques et rivulaires,
- Améliorer l'attractivité du cours d'eau,
- Limiter les rejets directs et déconnecter les eaux pluviales ou de drainage.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_18-DE

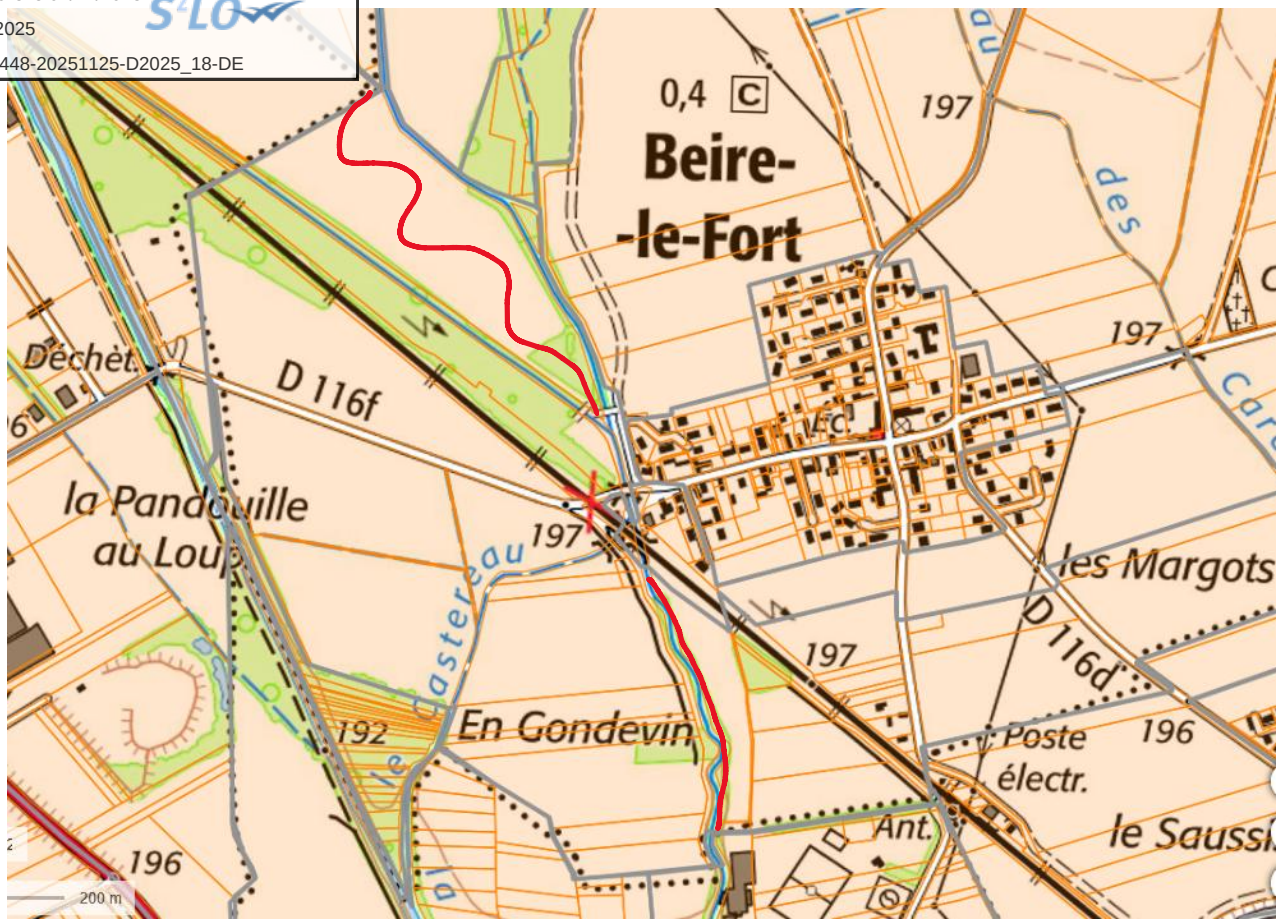

La conception et la réalisation du projet nécessitent le concours d'un bureau d'étude spécialisé qui assurerait les missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre des opérations.

Ces missions se décomposeraient de la manière suivante :

Tranche ferme : Etude et diagnostic. Cette tranche comprend les éléments de missions suivants :

- Les études d'avant-projet (AVP) ;
- Les études de projet (PRO) ;
- La mission Dossier loi sur l'eau (DLE)

Tranche optionnelle 1 : Phase Travaux. Cette tranche comprend les éléments de mission suivants :

- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- Les études d'exécution ou l'examen de leur conformité au projet (EXE) et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux (VISA) ;
- La direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ;
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC) ;
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Tranche optionnelle 2 : Prise de vue aérienne de suivi du chantier par drone et montage vidéo
Cette tranche comprend les éléments de mission suivants :

- Les autorisations administratives nécessaires pour un survol en sécurité ;
- Les prises de vue au sol et en drone ; avant, pendant et après travaux ;
- Le montage du film.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_18-DE

Année d'engagement prévue : 2026

Coût estimatif : 80 000 € HT

- Tranche ferme : 55 000 € HT
- Tranche optionnelle :25 000 € HT (compris entre 6 à 12 % du coût des travaux ; à déterminer à l'issue de la tranche ferme)
- Plan de financement envisagé
- 70 % Agence de l'eau RMC
- 10 % Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et/ou Conseil Départemental 21
- 20 % autofinancement

3. Détail des missions

Conformément à ses statuts, il est proposé que le SITNA assure la maîtrise d'ouvrage des opérations présentées. La mise en œuvre de ce projet nécessite le concours d'un maître d'œuvre pour assurer les missions décrites dans le tableau suivant :

Tranches	Missions	Objectifs
Tranche ferme (TF)	Etudes de conception (AVP/PRO)	• État des lieux et diagnostic du site • Proposition de solutions techniques d'aménagement • Préciser par des plans, coupes, etc., la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ; • Déterminer l'implantation et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ; • Préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ; • Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et d'estimer les coûts de son exploitation ; • Déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage ; • Réalisation des dossiers réglementaires nécessaires (loi sur l'eau, DIG, autorisation environnementale)
Tranche optionnelle 1 (T1)	Assister la passation des contrats de travaux (ACT)	• Rédiger les cahiers des charges relatifs aux différentes prestations, • Mettre en œuvre les procédures légales de consultation des entreprises, • Prévoir la réalisation de certains chantiers par des entreprises favorisant l'insertion par le travail • Justifier la sélection des candidats retenus • Recruter un Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) si nécessaire

Tranches	Missions	Objectifs
	Visa des documents d'exécution (VISA)	Étude et visa des éventuels documents d'exécution établis par la (ou les) entreprise(s)
	Direction des contrats de travaux (DET)	Diriger, suivre et vérifier la conformité ainsi que la bonne réalisation des chantiers en cours d'exécution
	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Réceptionner et garantir le parfait achèvement des travaux
Tranche optionnelle 2 (TO2)	Suivi du chantier par drone	• Documenter l'évolution du chantier à travers des prises de vues régulières ; • Réaliser des comparatifs temporels (avant/pendant/après) ; • Valoriser les opérations de restaurations auprès des élus, des partenaires et des usagers.

L'affermissement de la tranche optionnelle est conditionnée à la décision de la commune de BEIRE-LE-FORT ainsi que du Conseil syndical du SITNA de poursuivre le projet à l'issue de la tranche ferme.

DÉCISION

VU l'exposé des opérations décrites ci-dessus ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet qui lui a été proposé,

PRÉCISE :

- Que l'affermissement de la tranche optionnelle est conditionné à la décision de la commune de Beire-Le-Fort ainsi que du Conseil syndical du SITNA de poursuivre le projet à l'issue de la tranche ferme ;
- Que l'engagement de la phase opérationnelle (marchés de travaux) fera l'objet de nouvelles délibérations de la part, respectivement, de la commune de Beire-Le-Fort et du SITNA.

AUTORISE le Président du SITNA à :

- Lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le marché d'études et de maîtrise d'œuvre relatifs aux opérations visées par la présente délibération,
- Formuler les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau RMC Conseil Départemental 21, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 21…),
- Inscrire le projet au Programme d'Études Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Tille, Vouge, Ouche ?
- Inscrire les dépenses et recettes prévisionnelles de l'opération au budget prévisionnel 2026 et suivants,
- Signer tous les autres documents nécessaires à la réalisation du projet.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 021-200080448-20251125-D2025_18-DE

Pour copie conforme,
Le Président, Pascal MARTEAU

Syndicat Intercommunal Aménagement Tille Aval-Norge l'Arnison S.I.T.N.A. Siège : Mairie d'Izier 21110